

Paris, le 3 septembre 2026

VIVENDI : RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2026

- Le **chiffre d'affaires** ressort à 140 millions d'euros au premier semestre 2026. La baisse de 3,5 % par rapport au premier semestre 2025 s'explique par un effet de saisonnalité des lancements de jeux de Gameloft
 - Le **résultat opérationnel ajusté (EBITA)** s'établit à 4 millions d'euros au premier semestre 2026 après impact de la rupture conventionnelle collective mise en œuvre au siège du groupe pour 21 millions d'euros
 - **L'EBITA de Gameloft progresse de 10,1 %** par rapport au premier semestre 2025 grâce à un contrôle efficace des dépenses ;
 - **Vivendi poursuit l'adaptation des frais de structure de son siège** avec une baisse des frais récurrents de 13,8 % ;
 - Hors l'impact net de la rupture conventionnelle collective, **l'EBITA de Vivendi s'établirait à 25 millions d'euros**
 - Le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 28 millions d'euros
 - La valeur du **portefeuille d'investissement** s'établit à 5,117 milliard d'euros au 30 juin 2026
 - L'**endettement financier net** s'élève à 1,591 milliard d'euros au 30 juin 2026
 - **V Collection**, filiale à 100 % de Vivendi issue du pôle luxe de Prisma Media, est consolidé dans les comptes du groupe à compter du deuxième trimestre 2026
-

Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance de Vivendi, et **Arnaud de Puyfontaine**, Président du Directoire, ont déclaré :

« Dans un marché des jeux vidéo sous forte tension, Gameloft confirme sa gestion rigoureuse des coûts et son objectif stratégique de rééquilibrage en faveur du segment PC/console. Au 30 juin 2026, son résultat opérationnel ajusté affiche une hausse de 10,1 % par rapport à la même date de l'an dernier et ses activités PC/console représentent 49 % du chiffre d'affaires. Deux nouveaux jeux ont été lancés, Nickelodeon Extreme Tennis Next! et Family Feud Pocket, tandis que la sortie de Bluey's Happy Snaps au second semestre 2026, en collaboration avec la BBC, est très attendue.

Les frais de structure du siège de Vivendi sont en amélioration de 13,8 % par rapport au premier semestre 2025 en excluant l'impact net de la rupture conventionnelle collective réalisée en son sein. Celle-ci a été menée dans un climat constructif au cours du premier semestre 2026 et représente 40 % des effectifs. Hors cet impact, notre résultat opérationnel ajusté, affiché à 4 millions d'euros au premier semestre 2026, s'établirait à 25 millions d'euros.

Notre portefeuille d'investissement en sociétés cotées, à 4,8 milliards d'euros au 30 juin 2026 et 4,1 milliards d'euros au 31 août 2026, contre 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025, reste affecté par la forte dégradation du cours de Bourse d'Universal Music Group.

Le premier semestre a également été marqué par l'intégration réussie du pôle luxe de Prisma Media devenu filiale à part entière de Vivendi sous le nom de V Collection. Notre ambition est d'en faire la référence des contenus médias et culturels du luxe en France, mais aussi à l'international, en jouant pleinement notre rôle d'incubateur et d'accompagnateur d'actifs créatifs à fort potentiel.

Cette acquisition est emblématique de notre approche stratégique : créer de la valeur, développer les activités que nous contrôlons et gérer activement notre portefeuille d'investissements, trois axes qui se renforcent mutuellement. »

Analyse des résultats

Ce communiqué présente des résultats condensés, non audités, établis selon les normes IFRS, arrêtés par le Directoire de Vivendi du 1^{er} septembre 2026, et examinés par le Comité d'audit et de durabilité le 1^{er} septembre 2026 ainsi que par le Conseil de surveillance du 3 septembre 2026.

Au premier semestre 2026, le **chiffre d'affaires** de Vivendi s'élève à 140 millions d'euros, contre 145 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse de 3,5 % (-6,4 % à taux de change et périmètre constants).

Pour une description détaillée, se reporter à l'annexe II.

Au premier semestre 2026, le **résultat opérationnel ajusté (EBITA)** s'élève à 4 millions d'euros, contre 18 millions d'euros au premier semestre 2025. Hors l'impact net de la rupture conventionnelle collective au siège du groupe, l'EBITA s'établirait à 25 millions d'euros au premier semestre 2026, en amélioration de 7 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025. L'EBITA comprend les contributions suivantes :

- Gameloft : 9 millions d'euros (8 millions au premier semestre 2025), en hausse de 10,1 %. Le taux de marge d'EBITA passe de 5,5 % au premier semestre 2025 à 6,6 % au cours de la même période en 2026. La maîtrise des charges opérationnelles est un élément marquant du premier semestre 2026, témoignant d'un contrôle efficace des dépenses et d'une gestion optimisée des engagements marketing et de production ;
- Corporate : -66 millions d'euros (contre -52 millions d'euros au premier semestre 2025), en ce compris le coût net lié à la rupture conventionnelle collective pour 21 millions d'euros. Hors l'impact net de la rupture conventionnelle collective, l'EBITA de Corporate s'établirait à -45 millions d'euros au premier semestre 2026, en amélioration de 7 millions d'euros, soit 13,8 % par rapport au premier semestre 2025, liée à des économies opérationnelles récurrentes ;
- Quote-part dans le résultat net d'Universal Music Group (UMG) mise en équivalence : 62 millions d'euros (stable par rapport au premier semestre 2025).

Les **dividendes des participations non consolidées** s'élèvent à 66 millions d'euros (64 millions d'euros au premier semestre 2025) et comprennent les dividendes de Banijay Group pour 28 millions d'euros (29 millions d'euros au premier semestre 2025), de MediaForEurope pour 25 millions d'euros versés en juillet 2026 (30 millions d'euros au premier semestre 2025) et de Lagardère pour 13 millions d'euros (5 millions d'euros au premier semestre 2025).

Pour rappel, les dividendes des participations non consolidées n'incluent pas **les dividendes reçus de la part d'Universal Music Group** (51 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2025), car cette dernière est une participation mise en équivalence.

En tenant compte des dividendes reçus d'Universal Music Group, **les dividendes encaissés par Vivendi** au premier semestre 2026 s'élèvent à 92 millions d'euros (115 millions d'euros au premier semestre 2025).

Le 28 juillet 2026, à la suite de la finalisation du rapprochement avec All3Media, le Conseil d'administration de Banijay Group a approuvé le versement d'un dividende exceptionnel à ses actionnaires de 0,93 euro par action. Ce dividende a été mis en paiement le 19 août 2026 pour 75 millions d'euros en faveur de Vivendi.

Au premier semestre 2026, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 28 millions d'euros (0,03 euro par action de base), contre un bénéfice de 30 millions d'euros au premier semestre 2025 (0,03 euro par action de base).

Portefeuille d'investissement

Vivendi détient un portefeuille d'investissements, composé de participations minoritaires cotées dans des sociétés françaises ou européennes (Universal Music Group, Banijay Group, Lagardère, MediaForEurope et Prisa) et de participations majoritaires (Gameloft, V Collection) ou minoritaires (Prisma Group) dans des sociétés privées, ainsi que d'actions d'autocontrôle.

Au 30 juin 2026, le portefeuille de participations minoritaires cotées de Vivendi s'élève à 4 772 millions d'euros, contre 5 532 millions d'euros au 31 décembre 2025. Dans ce montant, la valeur de la participation de Vivendi dans Universal Music Group (UMG) s'élève à 3 332 millions d'euros (18,33 euros par action), contre 4 041 millions d'euros (22,23 euros par action) au 31 décembre 2025.

En tenant compte de Gameloft, de V Collection et de la participation de 13,58 % dans Prisma Group, ainsi que des actions d'autocontrôle, **la valeur globale du portefeuille d'investissement** s'élève à 5 117 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 5 878 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au 31 août 2026, le cours de Bourse d'UMG était de 14,65 euros par action, soit une baisse de -34,1 % depuis le 1er janvier 2026. Vivendi considère que cette baisse, qui s'est accentuée depuis la publication des résultats semestriels d'UMG fin juillet 2026, ne devrait pas avoir de caractère durable eu égard aux perspectives de valorisation à long terme d'UMG, telle que reflétée dans le consensus des analystes, même si la moyenne de celui-ci a baissé sensiblement depuis le 31 juillet 2026.

Pour une description détaillée, se reporter à l'annexe VI.

Retour aux actionnaires

Après annulation de 32 147 milliers d'actions en 2026, Vivendi détient à ce jour directement 491 milliers de ses propres actions, soit 0,05 % de son capital social.

Endettement financier net

Au 30 juin 2026, **l'endettement financier net** de Vivendi s'établit à 1 591 millions d'euros, contre 1 501 millions d'euros au 31 décembre 2025, en raison principalement des investissements réalisés (V Collection et une participation dans Prisma Group) et du versement du dividende au titre de 2025. En outre, le montant nominal du prêt de Vivendi à Lagardère s'élève à 450 millions d'euros, inchangé par rapport au 31 décembre 2025.

Commentaires financiers relatifs à Gameloft

Gameloft affiche une solide dynamique de croissance de ses résultats au premier semestre 2026. Ces résultats sont portés par une gestion rigoureuse de ses coûts opérationnels et une amélioration de son taux de marge brute. Cette performance confirme la solidité du modèle économique de Gameloft et permet d'afficher une nette amélioration de la rentabilité opérationnelle par rapport au premier semestre 2025.

Au premier semestre 2026, le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit ainsi à 9 millions d'euros, en croissance de 10,1 % par rapport au premier semestre 2025. Le taux de marge d'EBITA passe de 5,5 % à 6,6 %. La maîtrise des charges opérationnelles est un élément marquant du premier semestre 2026, témoignant d'un contrôle efficace des dépenses et d'une gestion optimisée des engagements marketing et de production.

Au premier semestre 2026, le chiffre d'affaires de Gameloft s'établit à 132 millions d'euros, en retrait de 6,1 % à taux de change et périmètre constants. Cette variation du chiffre d'affaires s'explique par la saisonnalité de l'activité, les lancements et mises à jour majeures étant positionnés sur le second semestre 2026, notamment avec la sortie prévue à l'automne 2026 du jeu *Bluey's Happy Snaps*, en collaboration avec la BBC.

La répartition du chiffre d'affaires par segment montre un équilibre stratégique. Le segment PC/console représente 49 % du chiffre d'affaires de Gameloft, affichant une croissance de 0,6 % à taux de change et périmètre constants.

Les jeux *Disney Dreamlight Valley*, *Asphalt Legends*, *Disney Magic Kingdoms*, *March of Empires* et *Disney Speedstorm* constituent les cinq meilleures ventes au premier semestre 2026 et représentent 61 % du chiffre d'affaires total de Gameloft. Ce premier semestre 2026 a également été marqué par le renforcement de notre catalogue avec le lancement en juin 2026 de *Nickelodeon Extreme Tennis Next!* sur PC et consoles ainsi que celui de *Family Feud Pocket* sur Apple Arcade pour le segment mobile.

Pour une description détaillée, se reporter à l'annexe IV.

Acquisition du pôle luxe de Prisma Media devenu V Collection

Le 31 mars 2026, Vivendi a acquis le Pôle luxe de Prisma Media, qui porte désormais le nom de V Collection, pour 10 millions d'euros.

Cette nouvelle filiale, qui comprend la licence française de Harper's Bazaar, Côté Maison, IDEAT, MiLK et The Good Life, s'inscrit dans la stratégie de Vivendi, centrée sur la création de valeur dans les contenus, les marques et les écosystèmes culturels. Vivendi mène avec succès la transformation de Gameloft depuis plusieurs années et se donne, avec V Collection, la même ambition dans le domaine du luxe où Harper's Bazaar a acquis une position de tout premier plan en trois ans en France.

V Collection contribue au chiffre d'affaires consolidé de Vivendi à compter du deuxième trimestre 2026.

Vivendi a concomitamment acquis une participation de 13,58 % dans Prisma Group, société holding de Prisma Media, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire à hauteur de 30 millions d'euros. Dans le cadre de cette prise de participation, un pacte d'associés a été conclu le 31 mars 2026 entre Vivendi SE et Louis Hachette Group.

Rupture conventionnelle collective au siège du groupe

Pour rappel, le 12 janvier 2026, Vivendi a engagé une procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel dans le cadre de la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle collective au siège du groupe. Le 18 mars 2026, un accord a été signé avec les organisations syndicales représentatives, validé par la DRIETS le 2 avril 2026 pour une mise en œuvre à partir du 1er juin 2026.

Dans le cadre de cette rupture conventionnelle collective, environ 90 % des postes éligibles se traduiront par un départ effectif, représentant 40 % des effectifs du siège du groupe. Le coût total de cette opération pour Vivendi s'élève à 25 millions d'euros, comptabilisés sur le premier semestre 2026, dont 5 millions d'euros décaissés au 30 juin 2026. Après prise en compte des indemnités de fin de carrière des salariés concernés (reprise de provision de 4 millions d'euros), le coût net lié à la rupture conventionnelle collective s'élève à 21 millions d'euros sur le premier semestre 2026.

Décision de la Cour d'appel de Paris du 8 juillet 2026

Pour rappel, le 28 novembre 2025, la Cour de cassation avait partiellement cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, jugeant que celle-ci avait, par fausse interprétation, violé la loi pour avoir retenu que Monsieur Vincent Bolloré et Bolloré SE contrôlaient Vivendi au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce. La Cour de cassation avait renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Le 8 juillet 2026, la Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt aux termes duquel elle a considéré que Monsieur Vincent Bolloré et Bolloré SE ne contrôlaient pas Vivendi au sens l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cette décision confirme pleinement l'analyse de la Cour de cassation.

Le 27 juillet 2026, CIAM Fund a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision.

Communication des griefs de la Commission européenne

Pour rappel, Vivendi fait l'objet depuis le 25 juillet 2023 d'une enquête de la Commission européenne sur une éventuelle mise en œuvre anticipée de l'opération de prise de contrôle de Lagardère SA. Le 18 juillet 2025, la Commission européenne a adressé à Vivendi une communication des griefs à laquelle Vivendi a répondu le 21 octobre 2025 en exposant tous les moyens de fait et de droit qui, de son point de vue, devraient justifier de la mettre hors de cause et une audition a eu lieu devant la Commission européenne le 10 décembre 2025.

Le 2 juillet 2026, la Commission européenne a adressé à Vivendi une communication des griefs complémentaire qui « annule » et « remplace » la précédente communication des griefs. Vivendi doit y répondre dans les prochaines semaines.

En parallèle, le 3 juin 2026, le Tribunal de l'Union européenne a rendu un arrêt aux termes duquel il a considéré que l'illégalité de la demande de renseignements adressée le 19 septembre 2023 par la Commission européenne à Vivendi dans le cadre de la procédure formelle d'enquête n'était pas établie, rejetant le recours de Vivendi contre cette demande de renseignements. Cet arrêt ne prononce pas de sanction à l'encontre de Vivendi et ne préjuge pas de l'issue de la procédure au fond. Le 31 juillet 2026, Vivendi a formé un pourvoi contre cet arrêt devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Pour toute information complémentaire, se référer au document « Rapport financier et états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2026 » qui sera mis en ligne ce soir (heure de Paris) sur le site internet de Vivendi (www.vivendi.com), ainsi que plusieurs « slides ».

À propos de Vivendi

Depuis sa création, Vivendi a su s'imposer comme un acteur des contenus, des médias et du divertissement, en développant un portefeuille d'actifs cotés et non cotés, chacun leader de son marché. Vivendi détient 100 % de Gameloft, un éditeur de jeux vidéo de renommée mondiale qui développe avec succès des jeux multiplateformes sur console, PC et mobile, ainsi que V Collection, autre filiale à 100 %, qui ambitionne d'être la référence des contenus media et culturels du luxe en France et à l'international. Le portefeuille d'actifs de Vivendi comprend aussi des participations minoritaires dans des sociétés cotées de premier plan : Universal Music Group et Banijay Group dans les contenus et le divertissement, ainsi que MediaForEurope et Prisa dans les médias. Vivendi détient par ailleurs une participation dans le secteur de l'édition et du commerce en zone de transport avec Lagardère et une dans le secteur de la presse avec Prisma Group. Fort de son expertise stratégique et économique, Vivendi anticipe les dynamiques globales et prend part aux transformations des secteurs où il opère, notamment la révolution numérique et les nouveaux usages des consommateurs en matière de contenus. Vivendi s'appuie sur des équipes expérimentées pour identifier et soutenir des entreprises créatrices de valeur, porteuses de croissance durable et apportant une contribution positive à notre société. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), engagement pris dès 2003, est au cœur de la stratégie de Vivendi et oriente ses décisions. www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

CONTACTS

Médias

Jean-Louis Erneux
+33 (0) 1 71 71 15 84

Relations Investisseurs

Xavier Le Roy
+33 (0) 1 71 71 18 77

ANNEXE I
VIVENDI
COMPTE DE RÉSULTAT CONDENSÉ
(IFRS, non audité)

	Semestres clos le 30 juin	
	2026	2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	140	145
Coût des ventes	(93)	(101)
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(80)	(87)
Charges de restructuration	(25)	(1)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	62	62
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)*	4	18
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(14)	(13)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	(10)	5
Coût du financement	(28)	(42)
Produits perçus des investissements financiers	75	80
Autres charges et produits financiers	(8)	(8)
	39	30
Résultat des activités avant impôt	29	35
Impôt sur les résultats	(1)	(5)
Résultat net des activités poursuivies	28	30
Résultat net des activités cédées	-	-
Résultat net	28	30
Intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	28	30
<i>dont résultat net des activités poursuivies, part du groupe</i>	<i>28</i>	<i>30</i>
<i>Résultat net des activités cédées, part du groupe</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,03	0,03
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,03	0,03

Données en millions d'euros, sauf données par action.

*Mesures à caractère non strictement comptable.

Le « résultat opérationnel ajusté » (EBITA), mesure à caractère non strictement comptable, doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières du groupe à caractère strictement comptable telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'il est un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du groupe.

La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel ajusté (EBITA) dans un but informatif, de gestion et de planification car il permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers.

Pour toute information complémentaire, se référer au document « Rapport financier et états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2026 » qui sera mis en ligne ultérieurement sur le site internet de Vivendi (www.vivendi.com).

ANNEXE II
VIVENDI
CHIFFRE D'AFFAIRES
(IFRS, non audité)

Premier semestre

	Semestres clos le 30 juin			
(en millions d'euros)	2026	2025	% de variation	% de variation à taux de change et périmètre constants
Chiffre d'affaires				
Gameloft	132	143	-7,3 %	-6,1 %
Autres	8 (a)	2		
Eliminations des opérations intersegment	-	-		
Total Vivendi	140	145	-3,5 %	-6,4 %

a. Comprend notamment V Collection à compter du deuxième trimestre 2026.

Deuxième trimestre

	2e trimestres clos le 30 juin			
(en millions d'euros)	2026	2025	% de variation	% de variation à taux de change et périmètre constants
Chiffre d'affaires				
Gameloft	64	75	-13,4 %	-12,9 %
Autres	7 (a)	1		
Eliminations des opérations intersegment	-	-		
Total Vivendi	71	76	-6,0 %	-12,8 %

a. Comprend notamment V Collection à compter du deuxième trimestre 2026.

ANNEXE II (suite)

VIVENDI

CHIFFRE D'AFFAIRES

(IFRS, non audité)

Chiffre d'affaires par trimestre

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires

Gameloft

Autres

Eliminations des opérations intersegment

Total Vivendi

2026	
1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin
68	64
1	7 (a)
-	-
69	71

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires

Gameloft

Autres

Eliminations des opérations intersegment

Total Vivendi

2025			
1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre
68	75	67	93
1	1	1	1
-	-	-	-
69	76	68	94

a. Comprend notamment V Collection à compter du deuxième trimestre 2026.

ANNEXE III

VIVENDI

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ (EBITA)

(IFRS, non audité)

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin	
	2026	2025
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)		
Gameloft	9	8
Corporate	(66)	(52)
<i>dont coût net lié à la rupture conventionnelle collective (a)</i>	<i>(21)</i>	<i>na</i>
Quote-part de résultat d'Universal Music Group (b)	62	62
Autres	(1)	-
Total Vivendi	4	18

na : non applicable.

- a. Pour rappel, le 12 janvier 2026, Vivendi SE a engagé une procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel dans le cadre de la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle collective au siège du groupe. Le 18 mars 2026, un accord a été signé avec les organisations syndicales représentatives, validé par la DRIEETS le 2 avril 2026 pour une mise en œuvre à partir du 1er juin 2026. Dans le cadre de cette rupture conventionnelle collective, environ 90 % des postes éligibles se traduiront par un départ effectif, représentant 40 % des effectifs du siège du groupe. Le coût total de cette opération pour Vivendi s'élève à 25 millions d'euros, comptabilisés sur le premier semestre 2026, dont 5 millions d'euros décaissés au 30 juin 2026. Après prise en compte des indemnités de fin de carrière des salariés concernés (reprise de provision de 4 millions d'euros), le coût net lié à la rupture conventionnelle collective s'élève à 21 millions d'euros sur le premier semestre 2026. Hors cet impact, l'EBITA de Corporate s'établirait à -45 millions d'euros au premier semestre 2026, en amélioration de 7 millions d'euros, soit 13,8 % par rapport au premier semestre 2025, liée à des économies opérationnelles récurrentes.
- b. Correspond à la quote-part de résultat d'Universal Music Group mise en équivalence.

ANNEXE IV

VIVENDI

CHIFFRE D'AFFAIRES ET EBITA DE GAMELOFT

(IFRS, non audité)

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		% de variation	% de variation à taux de change et périmètre constants
	2026	2025		
PC/Consoles	65	66	-1,2 %	+0,6 %
Mobile	67	77	-12,5 %	-11,7 %
Chiffre d'affaires	132	143	-7,3 %	-6,1 %
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	9	8	+10,1 %	+10,1 %
<i>Taux de marge EBITA / Chiffre d'affaires</i>	<i>6,6 %</i>	<i>5,5 %</i>		
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
Amérique du Nord	69	65		
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	43	53		
Asie Pacifique	15	19		
Amérique latine	5	6		
	132	143		

ANNEXE V

VIVENDI

BILAN CONDENSÉ

(IFRS, non audité)

(en millions d'euros)

ACTIF

- Actifs d'acquisition
- Actifs de contenus non courants
- Autres immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location
- Participations mises en équivalence
- Actifs financiers non courants
- Impôts différés

Actifs non courants

Stocks
Impôts courants
Actifs de contenus courants
Créances d'exploitation et autres
Actifs financiers courants
Trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs des métiers cédés ou en cours de cession

Actifs courants

TOTAL ACTIF

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

Capital
Primes d'émission
Actions d'autocontrôle
Réserves et autres

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SE

Intérêts minoritaires

Capitaux propres

Provisions non courantes
Emprunts et autres passifs financiers à long terme
Impôts différés
Dettes locatives à long terme
Autres passifs non courants

Passifs non courants

Provisions courantes
Emprunts et autres passifs financiers à court terme
Dettes d'exploitation et autres
Dettes locatives à court terme
Impôts courants

Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession

Passifs courants

TOTAL PASSIF**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF**

30 juin 2026 (non audité)	31 décembre 2025
270	264
26	17
4	1
40	40
20	28
4 294	4 332
1 936	1 956
6	6
6 596	6 644
1	-
15	14
-	-
116	88
2	2
183	200
317	304
-	2
317	306
6 913	6 950
558	566
930	865
(185)	(357)
3 318	3 630
4 621	4 704
-	-
4 621	4 704
143	154
1 348	-
138	138
13	18
-	-
1 642	310
65	47
428	1 701
142	153
12	13
3	4
650	1 918
-	18
650	1 936
2 292	2 246
6 913	6 950

ANNEXE VI

VIVENDI

VALEUR DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Vivendi détient un portefeuille d'investissement, constitué de participations minoritaires cotées et de participations, majoritaires ou minoritaires, dans des sociétés privées, ainsi que d'actions d'autocontrôle, qui s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Méthode d'évaluation	30 juin 2026		31 décembre 2025	
		% d'intérêt	Valeur	% d'intérêt	Valeur
Sociétés cotées	Cours de bourse		4 772		5 532
Universal Music Group (a)		9,89 %	3 332	9,91 %	4 041
Banijay Group		18,84 %	680	19,17 %	673
Lagardère		13,26 %	365	13,38 %	359
MediaForEurope (A et B)		15,92 %	349	15,92 %	405
Prisa		11,19 %	46	11,19 %	54
Sociétés privées	Valeur d'utilité		303		263
Gameloft		100 %	258	100 %	258
Autres			45 (b)		5
Actions d'autocontrôle	Cours de bourse		42		83
Valeur du portefeuille d'investissement			5 117		5 878

a. Comptabilisée par Vivendi selon la méthode de la mise en équivalence.

b. Comprend notamment la participation de 100 % dans V Collection, ainsi que la participation de 13,58 % dans Prisma Group, acquises le 31 mars 2026 pour respectivement 10 millions d'euros et 30 millions d'euros.

Au 31 août 2026, le portefeuille des participations minoritaires cotées de Vivendi s'élève à 4,1 milliards d'euros et la valeur globale du portefeuille d'investissement s'élève à 4,4 milliards d'euros.